



ISTRES SPORTS PECHE SPORTIVE

Siège Social : [OMS Istres](http://www.oms-istres.fr) - TRIGANCE 3

3 Allée de la Passe Pierre - 13800 ISTRES

Site de promotion du Club ISPS : <http://www.ispmartino.fr/>

OBJET : FICHE D'INSCRIPTION « ISTRES SPORTS PECHE SPORTIVE » - SAISON 20

FICHE MEMBRE

ETAT CIVIL :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

SEXE : DATE de NAISSANCE :

LIEU : DEPARTEMENT :

ADRESSE Email :

N° TELEPHONE : FIXE :

 MOBILE :

PRATIQUE SPORTIVE :

COMPETITION : [] - **LOISIRS :** [] - **HANDIPECHE :** [] - **MEMBRE BIENFAITEUR :** []

LICENCE INDIVIDUELLE : OUI NON N° LICENCE :

LICENCE CORPOS : OUI NON N° LICENCE :

CERTIFICAT MEDICAL : OUI NON

MONTANT COTISATION : Euros REGLEE LE :

PAR : ESPECE OU CHEQUE N° BANQUE :

Pour les mineurs :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur légal :

Autorise le mineur ci-dessus :

A suivre les activités du club, et :

Donne mon accord aux responsables pour prendre toutes dispositions médicales ou autres, en cas d'accident pendant la pratique de ces activités.

Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

N'autorise pas mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition.

Je déclare avoir pris connaissance et approuvé les Conditions d'Inscription définies au verso

Autorise le mineur ci-dessus désigné, à prendre une licence au sein du Club « Istres Sport pêche Sportive »

Autorisation de droit à l'image : Je reconnais avoir été informé que des photographies et/ou des vidéos individuelles ou de groupe, prises durant les concours et les différentes manifestations halieutiques ou autres, pourront être utilisées dans les divers supports de communication des sites mentionnés : www.ispmartino.fr, One Drive, Pêche Maniac et Fédération FFPS et ce sans limite dans le temps.

Facultatif :

Etablissement scolaire : classe :

Profession du père :

Profession de la mère :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- L'adhésion Istres Sports Pêche Sportive implique l'approbation des Statuts d'Istres Sports Pêche Sportive et du Règlement Intérieur de la Section.

Elle implique des droits et des devoirs.

2- L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, et du règlement de la cotisation annuelle.

3- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

4- La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.

5- L'absence d'un animateur entraînant, l'annulation des cours sera annoncée par Mail et/ou par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.

6- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

7- L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

8- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.

9- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit au service d'urgence le plus proche.

10- Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

11- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

Fait à le : / / 20

Signature (*Avec mention « Lu et approuvé »*)